



ARRETE TEMPORAIRE n°2026-13

**Réglementant la circulation et le stationnement
En agglomération de Chouzé-sur-Loire
Place du 08 mai 1945**

Département D'INDRE ET LOIRE
Canton de LANGEAIS
MAIRIE DE CHOUZÉ-sur-LOIRE

Travaux d'élagage

Le Maire de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la route,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU les travaux d'élagage à effectuer par les services techniques de la commune du 17 au 19 mars 2026,

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation et le stationnement de tous les véhicules Place du 8 mai 1945,

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour les riverains,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Du mardi 17 mars 2026 à 8h00 au jeudi 19 mars 2026 à 16h30 :

*la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits Place du 8 Mai 1945.

Article 2^{ème} : La signalisation routière sera mise en place par les agents municipaux de la commune de Chouzé-sur-Loire la semaine précédant les travaux.

Article 3^{ème} : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune de Chouzé-sur-Loire et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Chouzé-sur-Loire,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Bourgueil,
 - Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale Intercommunale,
 - Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et Secours d'Indre-et-Loire,
- Chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chouzé-sur-Loire, le 11 mars 2026
Le Maire,
Gilles THIBAUT



Publication électronique fait le 11/03/2026